

**PROJET D'EXTENSION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE DE PEINTURE
SUR LE SITE SCSSO UNIKALO, A CESTAS (33)**

**DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION POUR DESTRUCTION
D'ESPECES PROTEGEES AU TITRE DE L'ARTICLE L411-1 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

RESUME NON TECHNIQUE



Zone d'implantation

Mai 2023 (V1)

Octobre 2023 (V2)

Janvier 2024 (V3)

ETEN Environnement www.eten-environnement.com	
NOUVELLE-AQUITAINE	OCCITANIE
✉ 49 rue Camille Claudel 40990 SAINT PAUL LES DAX ☎ 05.58.74.84.10 – 📠 05.58.74.84.03	✉ 60, rue des fossés 82800 - NEGREPELISSE ☎ 05.63.02.10.47 – 📠 05.63.67.71.56
Email : environnement@eten-aquitaine.com	Email : environnement@eten-midi-pyrenees.com

REFERENCES DU DOSSIER

ETUDE	Projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture sur le site SCSO UNIKALO (33) Dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées au titre de l'article L411-1 du Code de l'Environnement
PORTEUR DE PROJET	SCSO UNIKALO
PRESTATAIRE	ETEN Environnement 49 rue Camille Claudel 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX Tél/Fax : 05.58.74.84.10 / 05.58.74.84.03 Mail : environnement@eten-aquitaine.com Coordinatrice de projet : Caroline LESPAGNOL
AUTEURS DE L'ETUDE	Caroline LESPAGNOL, coordinatrice de projet Master 2 « Espace et milieux » - Université Paris-Diderot, Paris (75) Thibaud JAN, chargé d'études Environnement (Experte Flore) Master 2 « Biodiversité et Suivis environnementaux » - Université de Bordeaux (33) Mathilde COULM, chargée d'études Environnement (Experte Flore) Master 2 « Gestion et Conservation de la Biodiversité » - Université de Bretagne Occidentale (UBO, Brest (29) Pierre PAPIN, chargé d'études Environnement (Expert faune) Licence Professionnelle « Gestion et Aménagement Durable des Espaces et des Ressources » - Université Via Domitia de Perpignan (66)
DATE DE REMISE	Mai 2023 Compléments apportés en octobre 2023, puis en Janvier 2024 (après avis CSRPN)

Sommaire

SOMMAIRE	3
TABLE DES ILLUSTRATIONS	4
RESUME NON TECHNIQUE	5
I. L'OBJET DE LA DEMANDE	6
II. LE PROJET	7
II. 1. Demandeur.....	7
II. 2. Présentation et objectif du projet : Augmenter la capacité de production et de stockage, afin de répondre à la demande croissante du marché.....	7
III. ELIGIBILITE DU PROJET A LA DEMANDE DE DEROGATION	9
III. 1. Un projet d'intérêt public majeur.....	9
III. 2. Absence de solutions alternatives.....	9
III. 3. Maintien des espèces dans leur aire de répartition naturelle	14
IV. METHODE GENERALE	15
IV. 1. Zone d'étude	15
IV. 2. Dates d'inventaires	17
V. ENJEUX ECOLOGIQUES RELATIFS AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES PROTEGEES	18
V. 1. Habitats naturels et flore	18
V. 2. Zones humides.....	18
V. 3. Faune.....	21
VI. SYNTHESE DES IMPACTS PREVISIBLES DU PROJET SUR LES ESPECES ET HABITATS D'ESPECES PROTEGEES...	24
VII. MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	25
VIII. SYNTHESE DES IMPACTS RESIDUELS ET MESURE COMPENSATOIRE	26
IX. COUT DES MESURES	29
X. CONCLUSION	30

Table des illustrations

CARTES

Carte 1 : Aires d'étude.....	16
Carte 2 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et à la flore.....	19
Carte 3 : Zones humides.....	20
Carte 4 : Habitats d'espèces faunistiques	22

TABLEAU

Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés.....	17
Tableau 2 : Synthèse de l'impact résiduel du projet après mesures de compensations et d'accompagnement	27
Tableau 3 : Coût lié aux mesures ERC.....	29

FIGURES

Figure 1 : Surfaces existantes avant-projet (état initial).....	8
Figure 2 : Surfaces projetées après projet (état futur)	8
Figure 3 : Localisation du Lotier hispidé en Nouvelle-Aquitaine (Source : OBV-NA consulté le 18/01/2022)	14

RESUME NON TECHNIQUE

I. L'objet de la demande

Le tableau suivant présente la seule espèce protégée faisant l'objet de la demande de dérogation :

Espèces protégées objet de la demande	
Compartiments	Espèces
Flore (1 espèce)	Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>)
Faune (1 espèce)	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)

II. Le projet

II. 1. Demandeur

La Société des Colorants du Sud-Ouest UNIKALO (dénommée SCSO UNIKALO dans la suite du dossier) est implantée à Mérignac (33).

La SCSO UNIKALO développe, fabrique et commercialise des peintures pour les professionnels du bâtiment. Elle est spécialisée dans la fabrication de peintures en phase aqueuse et en phase solvant pour le bâtiment qui sont destinées au marché français.

PRESENTATION DU DEMANDEUR	
Demandeur :	Société des Colorants du Sud-Ouest (SCSO) UNIKALO
Forme juridique :	Société par actions simplifiée
Siège social :	18 avenue du meilleur ouvrier de France 33 700 MERIGNAC
Adresse de l'établissement dépositaire du dossier	18 avenue du meilleur ouvrier de France 33 700 MERIGNAC
Montant du capital :	4 888 528,00 €
N° SIRET :	47320192900071
Activité	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
Code NAF	2030Z
Chargé du suivi du dossier :	Julie GUYON

II. 2. Présentation et objectif du projet : Augmenter la capacité de production et de stockage, afin de répondre à la demande croissante du marché

Afin de répondre à la demande croissante du marché et augmenter sa capacité de production et de stockage, SCSO UNIKALO était à la recherche depuis quelques années d'un foncier permettant :

- D'envisager la construction d'une usine « sur-mesure », dotée d'un outil industriel moderne, et sur lequel pourraient être réunies les activités logistique/expédition et stockage d'emballages et contenants d'une part.
- D'augmenter les capacités d'accueil du personnel administratif et logistique d'autre part.

La SCSO UNIKALO prévoit une extension des bâtiments de stockage du site de Cestas, dans le but de réunir les activités logistique / expédition stockage d'emballages et contenants d'une part, et de déporter une partie des stockages présents sur ses sites de Mérignac et de Canéjan d'autre part.

A terme, le site de Canéjan, actuellement loué, sera rendu, et le projet permettra à UNIKALO d'être indépendant.

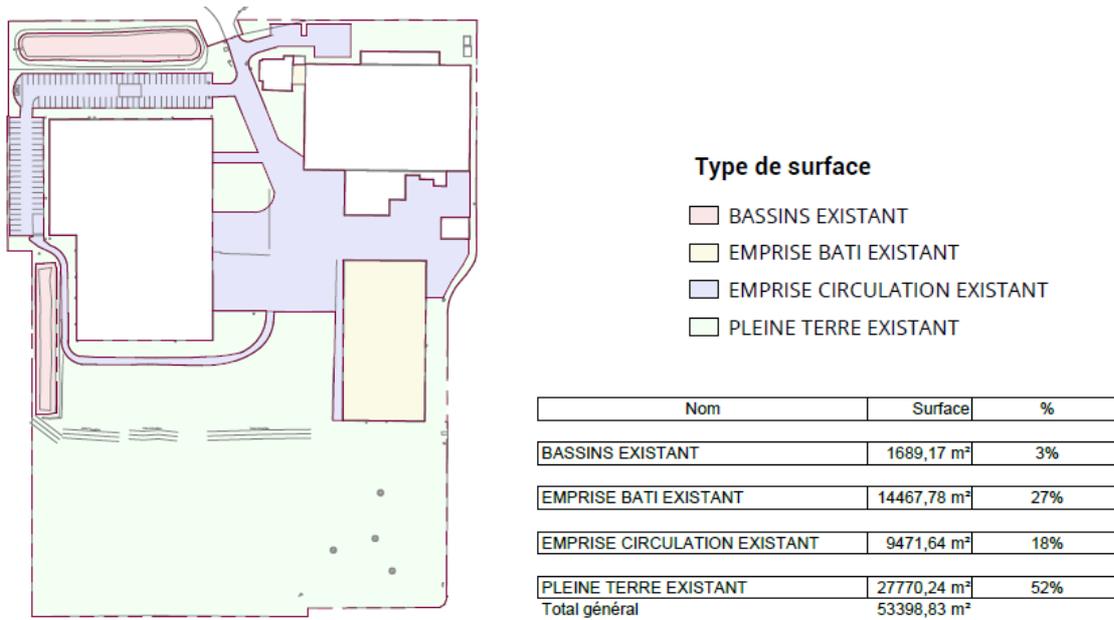


Figure 1 : Surfaces existantes avant-projet (état initial)

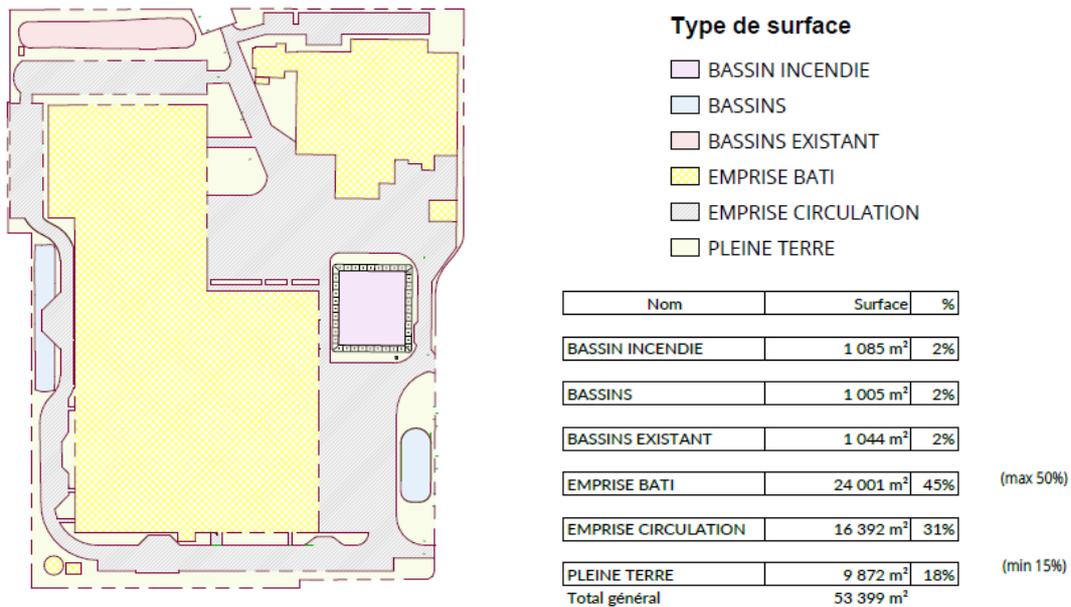


Figure 2 : Surfaces projetées après projet (état futur)

III. Eligibilité du projet à la demande de dérogation

III. 1. Un projet d'intérêt public majeur

SCSO UNIKALO souhaite pérenniser son activité sur son territoire d'implantation historique, la région Bordelaise. Depuis 1977, SCSO UNIKALO se développe, avec un premier site de production à Bègles. Aujourd'hui SCSO UNIKALO c'est : 2 sites de production, un site de stockage en Gironde et 412 collaborateurs.

SCSO UNIKALO accompagne sa croissance avec le projet de création d'un entrepôt et d'un bâtiment administratif sur Cestas Jarry, lui permettant d'accueillir et d'augmenter ses activités de stockage, avec près de 200 personnes qui travailleront sur ce site.

III. 2. Absence de solutions alternatives

Dans le cadre de cette perspective de développement et d'accroissement, plusieurs lieux d'implantation ont été envisagés. Celles-ci sont détaillées dans les paragraphes suivants.

➤ **1^{ère} OPPORTUNITE – Augmentation des capacités du site UNIKALO de Mérignac**

<p>Localisation du site : Avenue du Meilleur Ouvrier de France – Mérignac</p>	
Atouts	Inconvénients
☺ Site déjà existant	☹ Localisation du site dans une zone fortement urbanisée et dense
☺ Activités autorisées par arrêté préfectoral	☹ Site existant offrant peu d'espace libre pour la construction de nouvelles installations
	☹ Capacité de stockage limitée
	☹ Pas de possibilité d'accueillir un nouvel outil de production
	☹ Site impacté par la servitude I3 – Canalisation de gaz haute pression – DN50 : canalisation gaz localisée en limite sud du site limitant les nouvelles constructions

➤ **2^{ème} OPPORTUNITE – Construction d'une nouvelle usine dans la ZA du Pot au Pin de Cestas**

<p>Localisation du site : Zone d'activité Pot au Pin III – Cestas (33)</p>	
<p>Détails du projet :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie du site : 84 893 m² - Bâtiment industriel : 20 102 m² divisé en 3 cellules
<p style="text-align: center;">Atouts</p>	<p style="text-align: center;">Inconvénients</p>
<p>☺ Localisation à proximité de l'A63 permettant un accès facile au site</p>	<p>☹ Eloignement du site de Mérignac (environ 23 km)</p>
<p>☺ Possibilité de construire un nouvel outil de production</p>	<p>☹ Présence de zones humides</p>

➤ **3^{ème} OPPORTUNITE - Site de Cestas Jarry et sa réserve foncière**

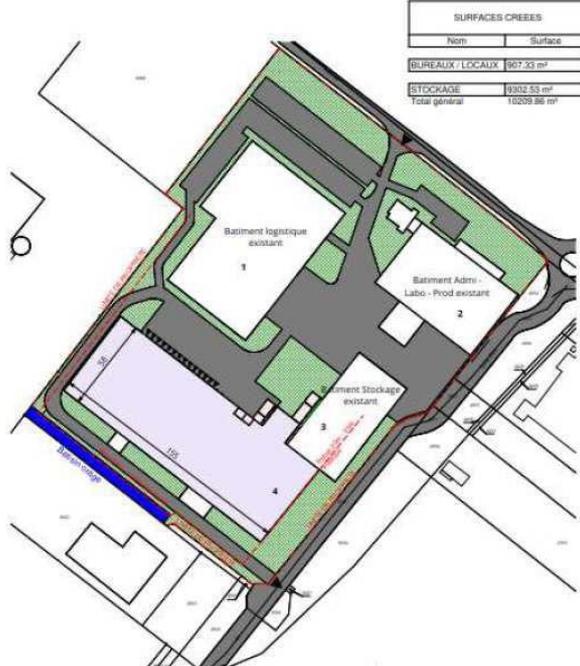
<p>Localisation du site : Route de Saucat –Cestas</p>	
<p>Détails du projet :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie du site : 55 695 m² - Bâtiments industriels : 24 055 m²
<p style="text-align: center;">Atouts</p>	<p style="text-align: center;">Inconvénients</p>
<p>☺ Site et outils de production existant, permettant de répondre rapidement au besoin de croissance de SCSO UNIKALO</p>	<p>☹ Eloignement du site de Mérignac (environ 22 km)</p>
<p>☺ Réserve foncière au Sud du site en mesure d'accueillir les projets de développement de l'entreprise</p>	
<p>☺ Passif historique cohérent avec l'activité SCSO UNIKALO</p>	
<p>☺ Site exploitable rapidement : pas de nouvelles installations / constructions nécessaires</p>	
<p>☺ Localisation à proximité de l'A63 permettant un accès facile au site</p>	
<p>☺ Réserve foncière au sud du site permettant la construction de nouvelles installations</p>	

La 3e opportunité répondait en tout point aux besoins de SCSO UNIKALO.

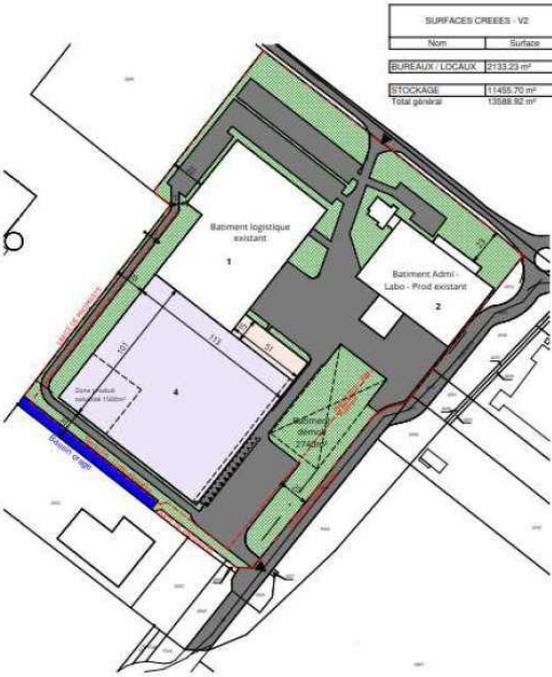
Concernant l'implantation du projet au sein du site Cestas Jarry, différentes alternatives ont été proposées à UNIKALO, de façon à prendre en compte les installations existantes, les reculs imposés par le PLU, les distances d'éloignement et dimensions imposées par la réglementation des Installations Classées, ...

Ces alternatives sont présentées dans les paragraphes suivants.

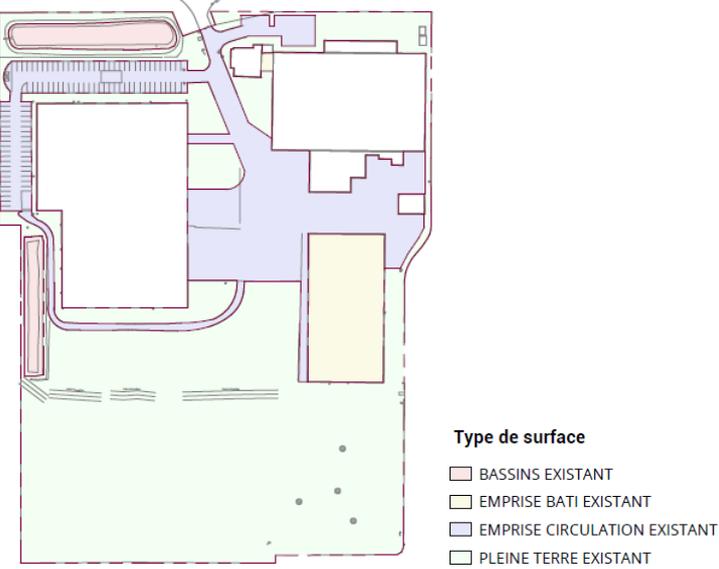
➤ **1^{ère} configuration du projet dont bâtiment :**

Détails	Implantation
<p>Bureaux /locaux sociaux : 908 m² Entrepôt : 9 303 m² TOTAL BATI : 10 211 m²</p> <p>Le bâtiment B existant serait transformé afin de réceptionner un transstockeur sur une hauteur libre de 12 m.</p>	
<p>Points forts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la configuration actuelle du site, et aménagement uniquement de la réserve foncière en partie Sud du site - Pas de démolition de bâtiment B - Possibilité de réaliser un transstockeur dans le bâtiment B - Distance d'éloignement entre les bâtiments de stockage C et D favorable en terme de limitation du risque de propagation incendie d'un bâtiment à un autre
<p>Points faibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Flux VL / PL : 1 accès au site commun aux VL et PL au nord du site - Faible éloignement entre les limites de propriété et les flux thermiques des bâtiments en cas d'incendie - Déplacement du bassin d'orage existant - Sens de manoeuvre des PL peu ergonomique - Présence d'une co-activité entre la circulation des VL / PL d'une part et celle des chariots de manutention d'autre part, générant un risque de collision - Flux logistique entre bâtiments plus long, et présentant également plus de risque - Destruction de l'habitat de reproduction des amphibiens pour création d'un parking

2^{ème} configuration du projet dont bâtiment :

Détails	Implantation										
<p>Bureaux /locaux sociaux : 2 134 m² Entrepôt : 11 456 m² TOTAL BATI : 13 590 m²</p> <p>Le bâtiment B (3000 m²) existant serait démolit pour pouvoir créer une zone paysagère.</p>	 <table border="1" data-bbox="1075 300 1254 407"> <thead> <tr> <th colspan="2">SURFACES CREEES - V2</th> </tr> <tr> <th>Nom</th> <th>Surface</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BUREAUX / LOCAUX</td> <td>2133,29 m²</td> </tr> <tr> <td>STOCKAGE</td> <td>11456,70 m²</td> </tr> <tr> <td>Total général</td> <td>13590,00 m²</td> </tr> </tbody> </table>	SURFACES CREEES - V2		Nom	Surface	BUREAUX / LOCAUX	2133,29 m ²	STOCKAGE	11456,70 m ²	Total général	13590,00 m ²
SURFACES CREEES - V2											
Nom	Surface										
BUREAUX / LOCAUX	2133,29 m ²										
STOCKAGE	11456,70 m ²										
Total général	13590,00 m ²										
<p>Points forts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accès au site distinct entre les VL (au Nord du site) et les PL (à l'Est du site) - Entrée et sortie distinctes pour les PL (à l'Est du site) - Surface de stockage - Prise en compte des enjeux faune / flore dans le cadre de l'étude amont; diminution des surfaces imperméabilisées - Communication entre bâtiments C et D facilitant la logistique 										
<p>Points faibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Démolition du bâtiment B - Distance d'acheminement des produits finis entre le bâtiment A (bâtiment de production) et le bâtiment D (bâtiment de stockage) plus longue -> flux logistique plus long que dans la configuration n°1 du projet - Destruction de l'habitat de reproduction des amphibiens pour création d'un parking 										

3^{ème} configuration du projet dont bâtiment :

Détails	Implantation																		
<p>La 3^{ème} configuration reprend la même implantation de bâtiment.</p> <p>La modification de cette configuration concerne l'implantation des parkings et des bassins. En effet, cette 3^{ème} configuration a été pensée pour supprimer un des points faibles vis-à-vis des enjeux environnementaux à savoir la destruction de l'habitat de reproduction des amphibiens.</p> <table border="1" data-bbox="188 689 630 862"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Surface</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BASSINS EXISTANT</td> <td>1689,17 m²</td> <td>3%</td> </tr> <tr> <td>EMPRISE BATI EXISTANT</td> <td>14467,78 m²</td> <td>27%</td> </tr> <tr> <td>EMPRISE CIRCULATION EXISTANT</td> <td>9471,64 m²</td> <td>18%</td> </tr> <tr> <td>PLEINE TERRE EXISTANT</td> <td>27770,24 m²</td> <td>52%</td> </tr> <tr> <td>Total général</td> <td>53398,83 m²</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nom	Surface	%	BASSINS EXISTANT	1689,17 m ²	3%	EMPRISE BATI EXISTANT	14467,78 m ²	27%	EMPRISE CIRCULATION EXISTANT	9471,64 m ²	18%	PLEINE TERRE EXISTANT	27770,24 m ²	52%	Total général	53398,83 m ²		
Nom	Surface	%																	
BASSINS EXISTANT	1689,17 m ²	3%																	
EMPRISE BATI EXISTANT	14467,78 m ²	27%																	
EMPRISE CIRCULATION EXISTANT	9471,64 m ²	18%																	
PLEINE TERRE EXISTANT	27770,24 m ²	52%																	
Total général	53398,83 m ²																		
<p>Points forts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accès au site distinct entre les VL (au Nord du site) et les PL (à l'Est du site) - Entrée et sortie distinctes pour les PL (à l'Est du site) - Surface de stockage - Prise en compte des enjeux faune / flore dans le cadre de l'étude amont; diminution des surfaces imperméabilisées - Communication entre bâtiments C et D facilitant la logistique - Conservation de la réserve incendie existante, au nord du site, afin de conserver l'habitat de reproduction des amphibiens 																		
<p>Points faibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Démolition du bâtiment B - Distance d'acheminement des produits finis entre le bâtiment A (bâtiment de production) et le bâtiment D (bâtiment de stockage) plus longue -> flux logistique plus long que dans la configuration n°1 du projet - Ajout de risques de collision entre piétons / engins de manutention / VL / PL plus majorant du fait de la présence du parking au sud du site, à proximité des zones de quais et de chargement / déchargement dans l'entrepôt D (ajout d'un cheminement piétons entre le parking sud et les bureaux par l'intérieur du bâtiment D) 																		

>>> Ce qu'il est important de retenir :

La 3^{ème} configuration a été retenue par la SCSO UNIKALO, compte-tenu des points forts et points faibles de chaque solution technique proposée.

III. 3. Maintien des espèces dans leur aire de répartition naturelle

Le site d'implantation du projet est localisé dans le massif des Landes de Gascogne, **au cœur de l'aire de répartition du Lotier hispidus (*Lotus hispidus*)**. Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) évalue l'espèce comme étant commune dans ce secteur. La figure suivante localise le projet vis-à-vis des mailles de présence de l'espèce en Nouvelle-Aquitaine (mailles de 5 x 5 km).

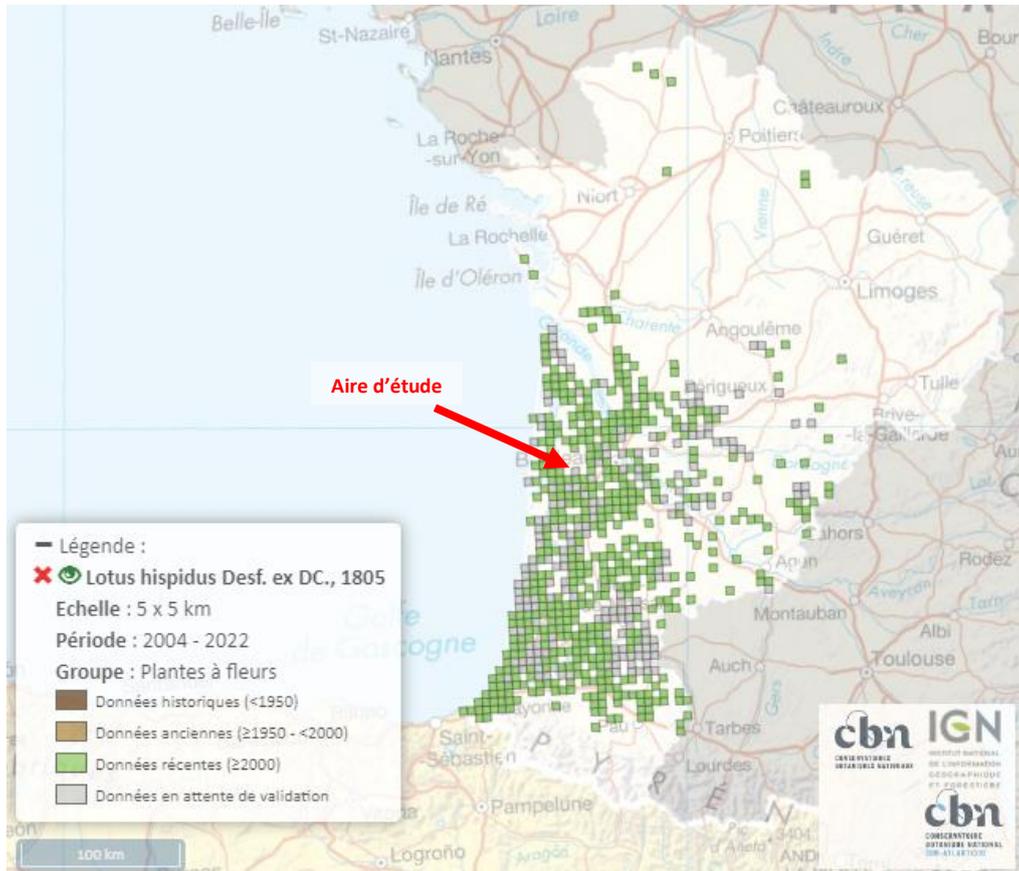


Figure 3 : Localisation du Lotier hispidus en Nouvelle-Aquitaine (Source : OBV-NA consulté le 18/01/2022)

Les effectifs constatés sur l'aire d'étude lors des **deux passages réalisés en période optimale ont montré une très faible densité** de l'espèce malgré la présence d'un habitat favorable, certes dégradé. Aussi, les atteintes directes sur des individus lors de la réalisation du projet seront restreintes.

De plus, après application des mesures ERC, compte-tenu des effectifs impactés et des surfaces compensatoires qui seront gérées en faveur de cette espèce, le projet aura **un effet résiduel non significatif voire positif** sur la population de Lotier hispidus, déjà importante localement.

» **Ce qu'il est important de retenir :**

Le projet ne portera donc pas atteinte à l'état de conservation de la population de Lotier hispidus présente dans les Landes de Gascogne.

IV. Méthode générale

IV. 1. Zone d'étude

Il convient de distinguer lors de la lecture du présent document :

- **L'emprise maîtrisée** : elle correspond à l'emprise foncière sur laquelle se fera le projet d'entrepôt de stockage. Cette emprise, en partie aménagée à ce jour, occupe une surface de 5,35 ha.
- **L'aire d'étude liée aux inventaires de terrain** : d'une superficie plus grande que l'emprise maîtrisée, elle concerne l'aire où ont été menées les expertises écologiques par ETEN Environnement. Elle couvre une surface totale de 10 ha.

La carte, page suivante, présente l'emprise maîtrisée et l'aire d'étude associées au projet.



Carte 1 : Aires d'étude

IV. 2. Dates d'inventaires

Les investigations de terrain ont été menées sur une période couvrant les quatre saisons de l'année, entre 2021 et 2022. En complément, un passage nocturne a été réalisé en janvier 2023 pour compléter les données de présence/absence d'amphibiens au droit du site.

Tableau 1 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés

	Date	Expert(s)	Thème expertisé	Météo	Remarques
Faune	28/09/2021	M. LE GAT	Oiseaux, mammifères, insectes, reptiles	Ciel couvert (90%), vent faible (Beaufort : 1-2), absence de pluie, T : 15-16°C	/
	19/01/2022	J. GARBAY P.PAPIN	Oiseaux, mammifères	Ciel couvert (100%), vent faible (Beaufort: 1), absence de pluie à pluie faible, T : 5°C	/
	28/04/2022	L. AUDOUIT P. PAPIN	Oiseaux, mammifères	Ciel couvert (100%), vent faible (Beaufort: 1), absence de pluie, T : 14°C	/
	27/06/2022	P. PAPIN	Oiseaux, mammifères, insectes, reptiles	Ciel dégagé (0%), pas de vent, absence de pluie, T : 18°C	/
	16/02/2023	P. PAPIN	Amphibiens	Ciel dégagé (0%), pas de vent, absence de pluie, T : 14°C à 18h30	Nocturne spécifique amphibiens
Habitats naturels	28/09/2021	T. JAN	Habitats naturels, flore et zones humides	Ciel couvert (90%), vent faible (Beaufort : 1-2), absence de pluie, T : 15-16°C	Dont expertise pédologique (zones humides)
Flore	20/04/2022	T. JAN	Flore	Ciel dégagé (0%), pas de vent, absence de pluie	/
Zones humides	14/06/2022	T. JAN	Flore	Ciel dégagé (0%), pas de vent, absence de pluie	/

V. Enjeux écologiques relatifs aux espèces et habitats d'espèces protégées

V. 1. Habitats naturels et flore

Les habitats naturels identifiés dans l'aire d'étude sont caractérisés par une **forte empreinte anthropique**, le site étant essentiellement composé de friches. **Aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'a été identifié lors des inventaires de terrain. Un fourré de Saule humide a été délimité.**

Les inventaires de terrain ont permis de contacter une espèce protégée au niveau régional (Aquitaine) au sein de l'aire d'étude. Il s'agit du Lotier hispide (*Lotus hispidus*).



Lotier hispide (*Lotus hispidus*) et son habitat dans l'emprise maîtrisée © ETEN Environnement

En 2021, 45 individus de Lotier hispide ont été identifiés dans ou en bordure de l'emprise maîtrisée, la majorité de la population étant restreinte au bassin d'infiltration bordant le site. En 2022, seuls trois individus ont été identifiés. Les stations identifiées en 2021 n'ont pas été observées en 2022.

Ainsi, malgré la présence d'un habitat favorable à cette espèce sur le site (pelouse acidiphile), la densité de population observée est très faible, témoignant de l'état dégradé de cet habitat.

Neuf espèces exotiques envahissantes ont été identifiées au sein de l'aire d'étude.

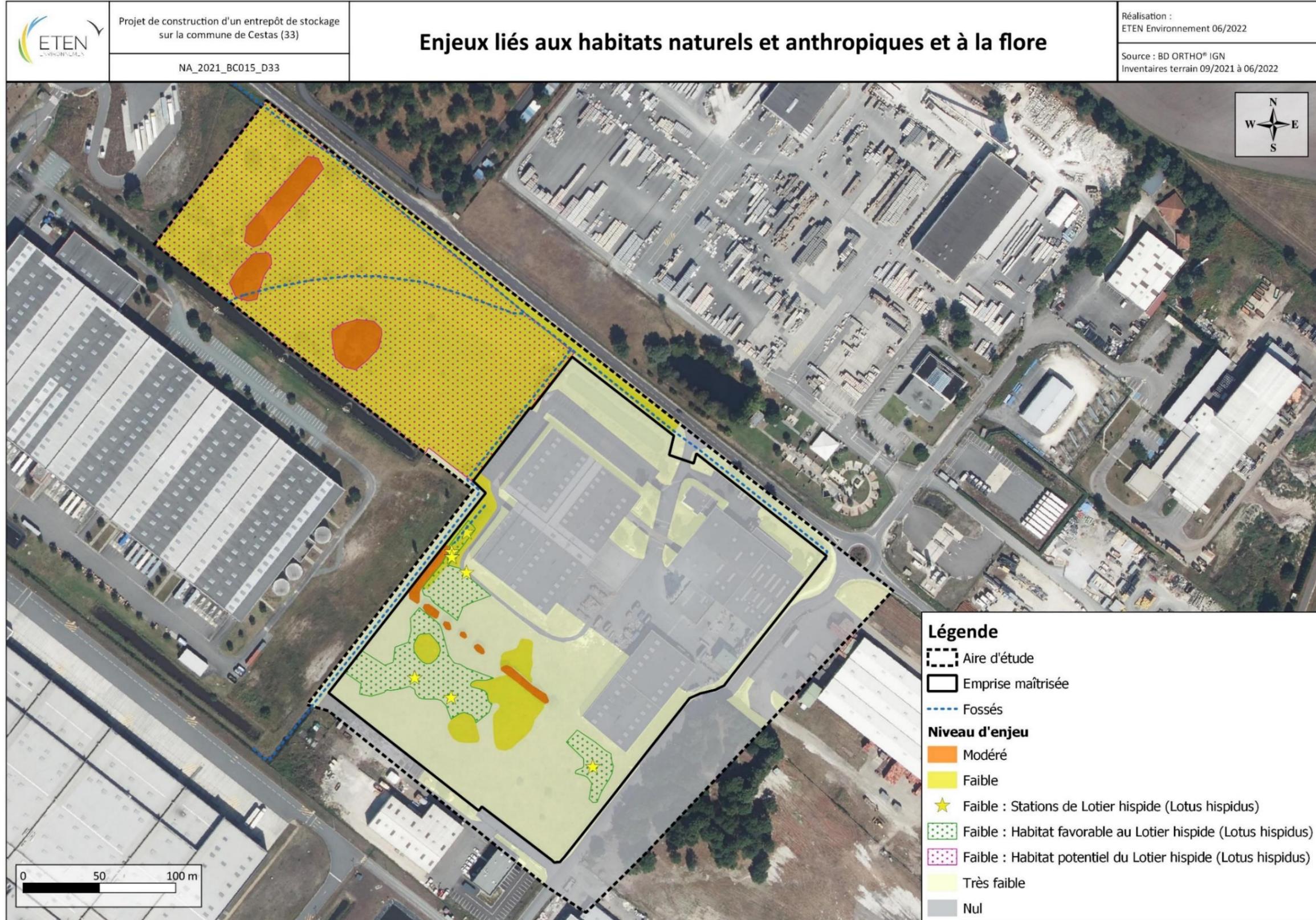
» Ce qu'il est important de retenir :

En conclusion, les enjeux relatifs aux habitats naturels et à la flore au sein de l'aire d'étude concernent la présence d'un fourré de saules humide et du Lotier hispide, espèce protégée au niveau régional (Aquitaine).

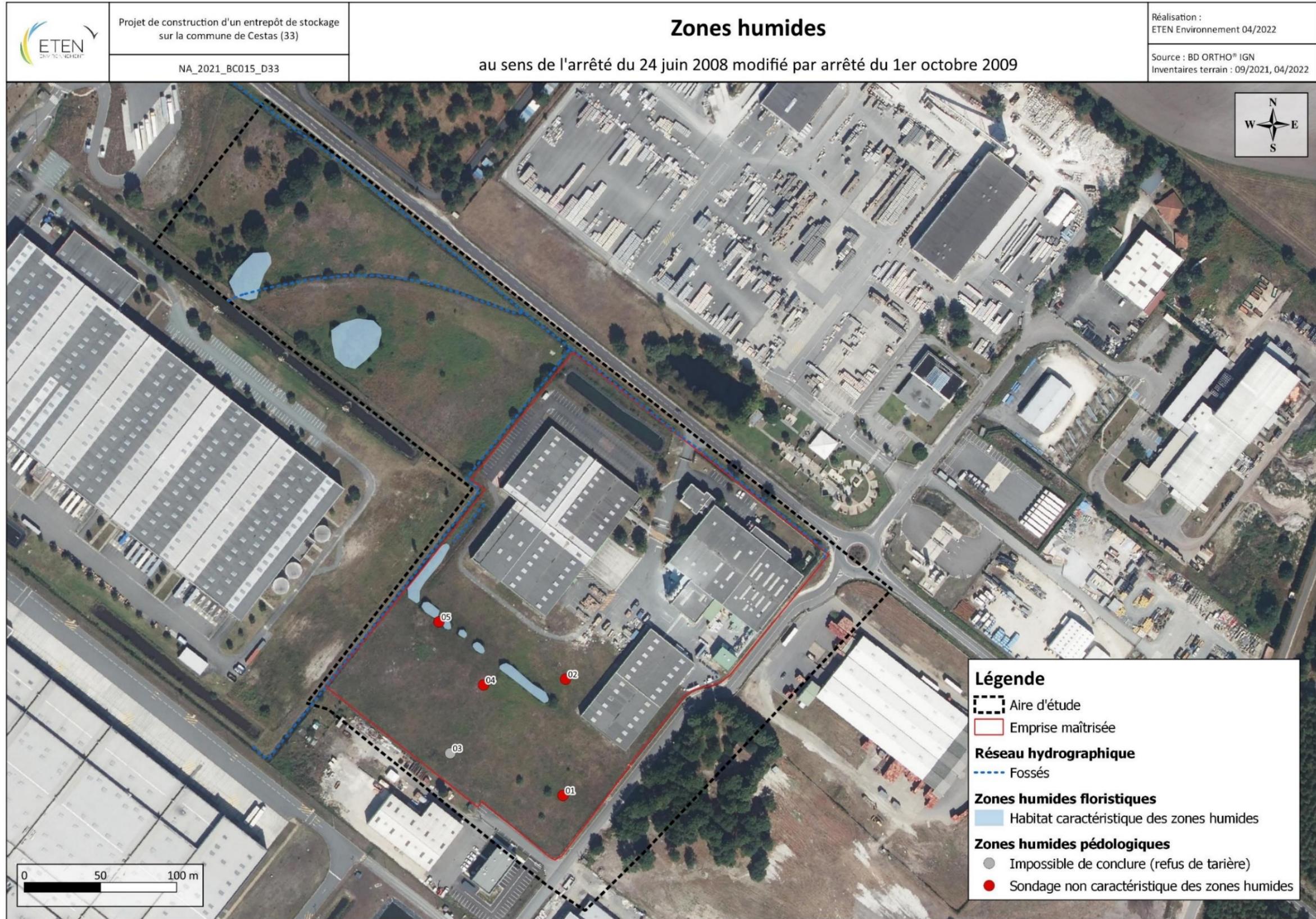
V. 2. Zones humides

» Ce qu'il est important de retenir :

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, 0,20 ha de zones humides ont été identifiées au sein de l'aire d'étude selon le critère floristique, dont 670 m² sont situés dans l'emprise maîtrisée. Ces zones humides présentent un état dégradé et des fonctionnalités limitées.



Carte 2 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et à la flore



Carte 3 : Zones humides

V. 3. Faune

Les habitats identifiés dans l'aire d'étude sont caractérisés par **une importante artificialisation et une forte activité humaine**, le site étant essentiellement composé de friches et d'un fourré de Saule humide, il présente des enjeux faibles pour la faune. Seul le bassin de rétention est favorable à la reproduction des amphibiens.

L'inventaire spécifique réalisé le 16 février 2023 a permis de contacter trois espèces d'amphibiens protégées au niveau national uniquement au sein du bassin de rétention. Il s'agit du Crapaud épineux, de la Salamandre tachetée et du Triton palmé.

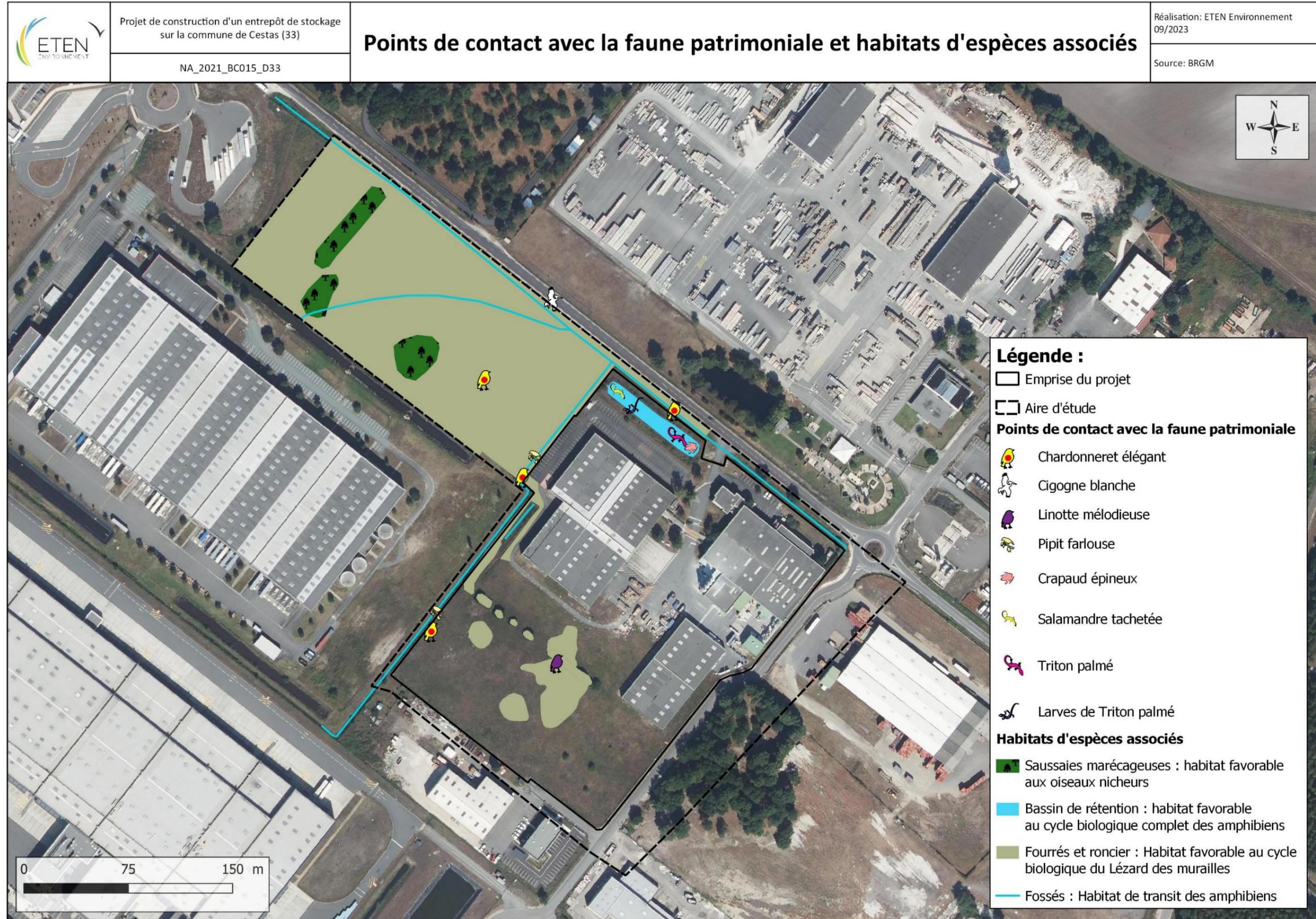


Triton palmé et son habitat dans l'emprise maîtrisée © ETEN Environnement

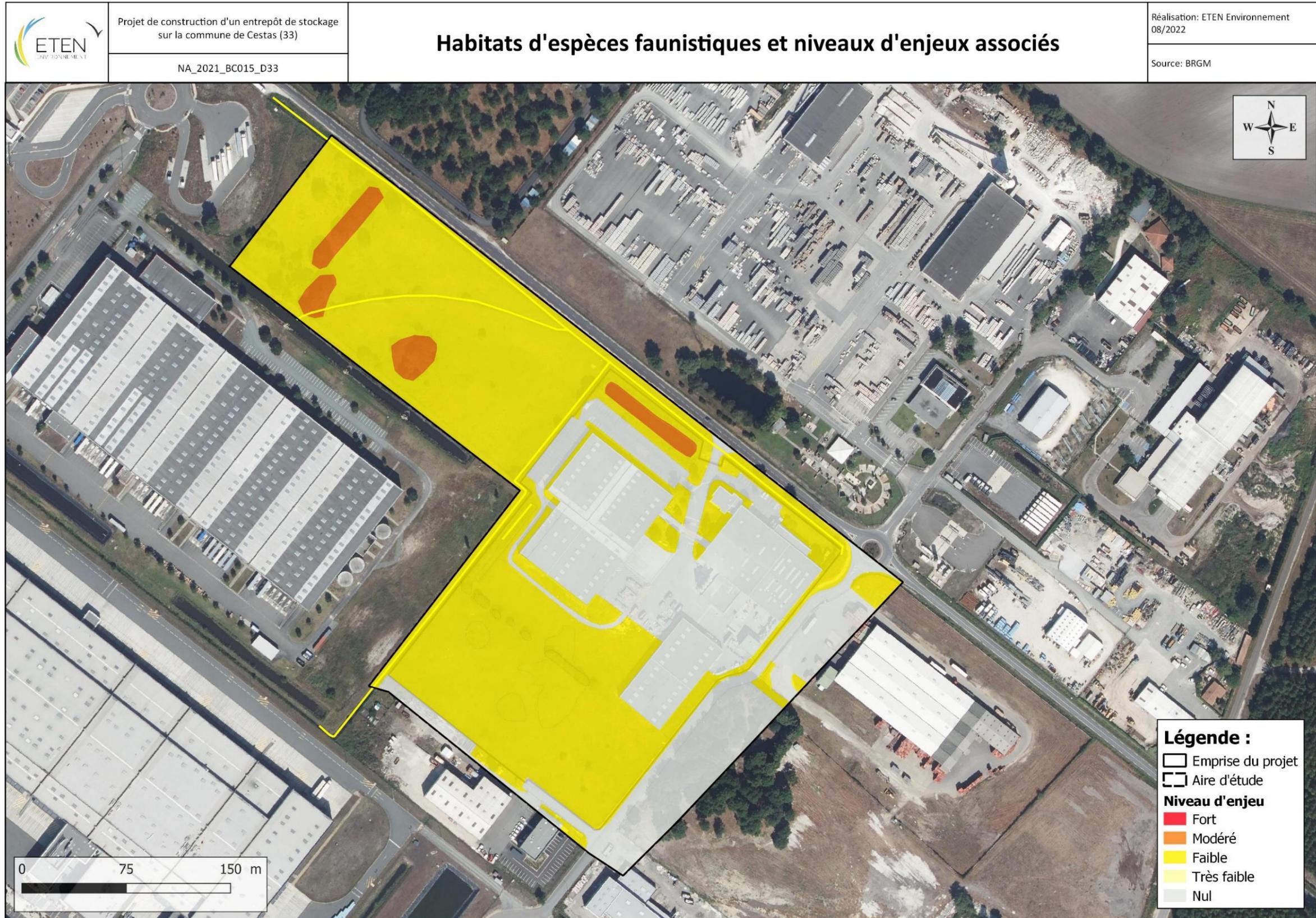
Il est important de souligner que le principal enjeu lié à la faune correspond à la présence d'amphibiens dans le bassin de rétention. De ce fait, le projet a été modifié afin d'éviter la destruction de l'habitat des amphibiens. Ce dernier fait donc l'objet d'une mesure d'évitement.

» **Ce qu'il est important de retenir :**

En conclusion, les enjeux relatifs à la faune au sein de l'aire d'étude sont globalement faibles et ne concernent pas la reproduction d'espèces protégées (hors amphibiens). L'habitat de reproduction des amphibiens est évité.



Carte 4 : Habitats d'espèces faunistiques



Carte 5 : Enjeux relatifs à la faune

VI. Synthèse des impacts prévisibles du projet sur les espèces et habitats d'espèces protégées

L'évaluation des impacts bruts (c'est-à-dire avant mesure d'évitement et mesures de réduction), montre que, sans la mise en place de mesures adaptées, le projet aurait des effets de niveau :

- **Faible** sur :
 - Les habitats d'espèces animales en phase chantier et phase d'exploitation (hors amphibiens)
 - Les habitats naturels communs ;
 - Les zones humides (destruction de 0,07 ha).
- **Modéré** sur :
 - L'habitat des amphibiens (destruction de 845 m²)
 - La flore protégée (destruction de 4 415 m² d'habitat favorable et de stations de Lotier hispide) ;
 - Le risque de propagation d'espèces exotiques envahissantes.

VII. Mesures d'évitement et de réduction

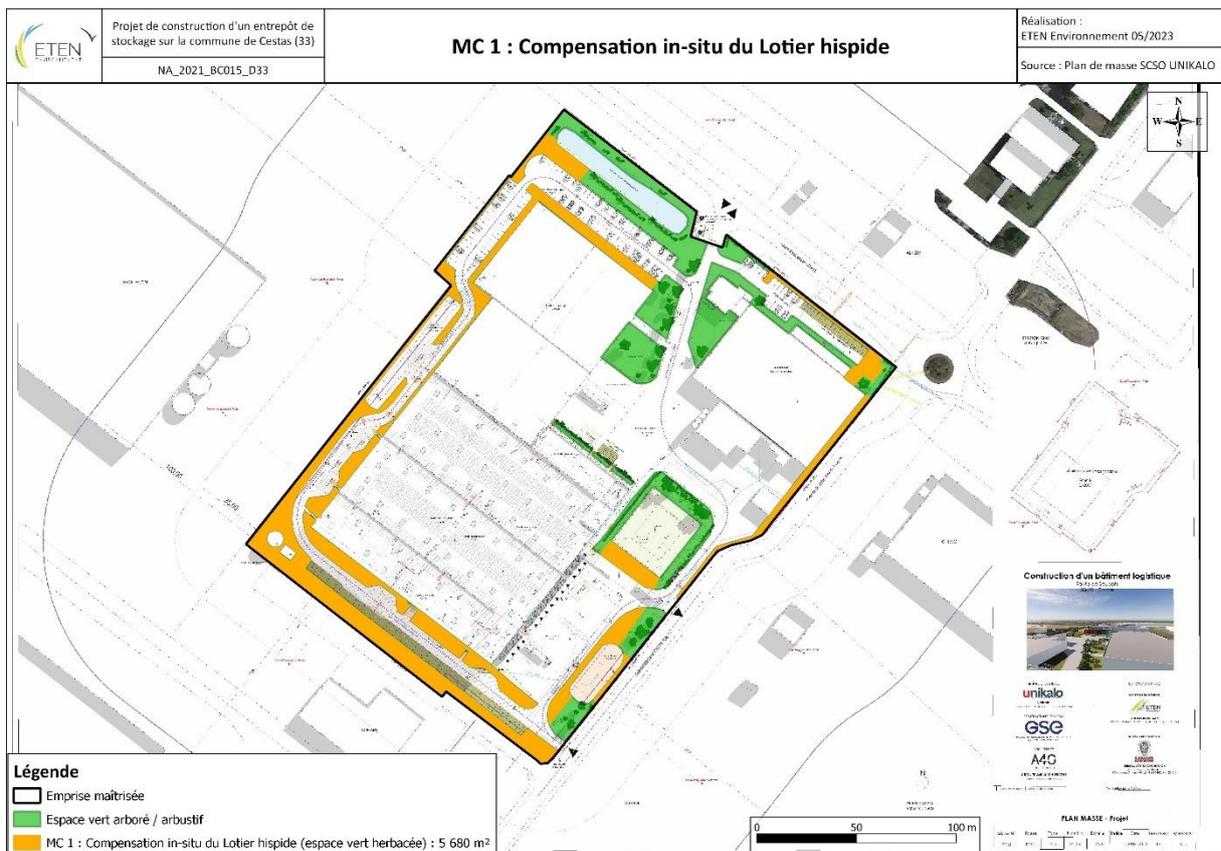
Un panel de mesures sera mis en place afin d'éviter et réduire les impacts sur les éléments à enjeux et les continuités écologiques.

Mesures	Phase travaux	Phase d'exploitation
MESURE D'EVITEMENT		
ME01 : Évitement de l'habitat de reproduction des amphibiens	X	X
MESURE DE REDUCTION		
MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles	X	
MR02 : Action spécifique en faveur des amphibiens	X	
MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles	X	
MR04 : Limitation des nuisances sonores du chantier	X	
MR05 : Arrosage des sols	X	
MR06 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	X	X

VIII. Synthèse des impacts résiduels et mesure compensatoire

Malgré l'application des mesures d'évitement et de réduction, des impacts résiduels subsistent sur le Lotier hispide, espèce protégée présente au droit du site. Une mesure compensatoire est ainsi intégrée au projet.

Les espaces verts herbacés (sans arbres ou arbustes) seront mis en gestion favorable pour le Lotier hispide à l'issue du projet et couvriront une surface totale de 5 680 m².



Aussi, compte tenu du contexte anthropisé et des diverses mesures ERC et d'accompagnement, le projet aura un impact **non significatif** sur l'ensemble des habitats d'espèces en phase d'exploitation.

Tableau 2 : Synthèse de l'impact résiduel du projet après mesures de compensations et d'accompagnement

ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'INCIDENCE	NATURE DE L'INCIDENCE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE RESIDUELLE APRES ER	MESURES		EFFETS ATTENDUS	NATURE DE L'INCIDENCE RESIDUELLE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE RESIDUELLE
				COMPENSATION	ACCOMPAGNEMENT			
Habitats naturels	Phase travaux : destruction des habitats naturels au droit des bâtiments, voiries et bassins créés (2,36 ha)	-	Faible	/	MA01 : Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique	/	-	Faible
	Phase travaux : risque d'altération des habitats situés à proximité du chantier	-	Non significative	/		/	-	Non significative
	Phase d'exploitation	/	Nulle	/	/	/	/	Nulle
Flore	Phase travaux : destruction de la flore commune au droit des bâtiments, voiries et bassins (2,36 ha)	-	Non significative	/		/	-	Non significative
	Phase travaux : destruction d'habitat favorable (4 415 m ²) et de l'intégralité des stations de Lotier hispide	-	Modérée	MC 1 : Compensation in-situ du Lotier hispide sur 5 680 m ²	MA01 : Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique	Création et gestion favorable d'habitat du Lotier hispide	-	Non significative
	Phase travaux : risque d'altération de la flore commune à proximité du chantier	-	Non significative	/		/	-	Non significative
	Phase travaux : risque de propagation d'espèces exotiques envahissantes	-	Non significative	/		/	-	Non significative
	Phase d'exploitation	/	Nulle	/	/	/	/	Nulle
Zones humides	Phase travaux : destruction de fourrés de Saules humides au droit des voiries et bâtiments (0,07 ha)	-	Faible	/	MA01 : Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique	/	-	Faible
	Phase d'exploitation	/	Nulle	/	/	/	/	Nulle
Faune et habitats associés	Perturbation des activités vitales des espèces en phase chantier	-	Non significative	/	MA01 : Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique	Limitation du dérangement, adaptation en phase chantier via l'assistance de l'écologue	-	Non significative
	Perturbation des activités vitales des espèces en phase exploitation	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
	Risque de mortalité en phase chantier	-	Non significative	/	MA01 : Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique	Risque de mortalité réduit au minimum	-	Non significative
	Risque de mortalité en phase exploitation	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
	Altération et destruction des habitats d'espèces en phase chantier :	-	Non significative	/	MA01 : Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique	Préserver les populations présentes sur site ainsi que leurs utilisations	-	Non significative
	- oiseaux		Non significative				-	Non significative
	- mammifères		Non significative				-	Non significative
	- chiroptères		Non significative				-	Non significative
	- destruction de 3 230 m ² d'habitats favorables au Lézard des murailles		Non significative				-	Non significative
	- amphibiens		Non significative				-	Non significative
	- insectes		Non significative				-	Non significative
Altération et destruction des habitats d'espèces en phase d'exploitation :	/	Nulle	/	/	/	/	Nulle	
- oiseaux								

ÉLÉMENT IMPACTÉ	CARACTÉRISTIQUE DE L'INCIDENCE	NATURE DE L'INCIDENCE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE RÉSIDUELLE APRES ER	MESURES		EFFETS ATTENDUS	NATURE DE L'INCIDENCE RÉSIDUELLE	IMPORTANCE DE L'INCIDENCE RÉSIDUELLE
				COMPENSATION	ACCOMPAGNEMENT			
	- mammifères		Nulle				/	Nulle
	- chiroptères		Nulle				/	Nulle
	- reptiles		Nulle				/	Nulle
	- amphibiens		Nulle				/	Nulle
	- insectes		Nulle				/	Nulle
Trame verte et bleue	Coupure du cheminement en phase chantier	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
	Coupure du cheminement en phase exploitation	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
	Perte de surface au sein du territoire	-	Non significative	/	/	/	-	Non significative
Natura 2000	Absence d'incidence sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire composant le site Natura 2000	/	Nulle	/	/	/	/	Nulle

IX. Coût des mesures

Le tableau suivant présente le coût supplémentaire (estimatif) lié à la mise en œuvre des mesures ERC.

Tableau 3 : Coût lié aux mesures ERC

MESURES	COUT UNITAIRE*	COUT GLOBAL
MESURE D'ÉVITEMENT		
ME01 : Évitement de l'habitat de reproduction des amphibiens	Pas de surcoût prévisible	
MESURES DE REDUCTION		
MR01 : Mise en place d'un itinéraire technique et balisage des zones sensibles	Inclus dans le coût des travaux	
MR02 : Action spécifique en faveur des amphibiens	6€ HT/ml	813 ml à mettre en place soit 4 878 €
MR03 : Lutte contre les pollutions accidentelles	Pas de surcoût prévisible	
MR04 : Limitation des nuisances sonores du chantier	Inclus dans le coût des travaux	
MR05 : Arrosage des sols	Inclus dans le coût des travaux	
MR06 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Défini selon résultat des suivis et actions à mener	
MESURE COMPENSATOIRE		
MC 1 : Compensation in-situ du Lotier	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (arrachage manuel) : 950 € HT pour une journée d'intervention**	A minima une journée d'intervention soit 950 € HT**
	Gestion extensive : 450 € HT/ha/an pour 1 gyrobroyage	soit 2 250 € HT pour 5 gyrobroyages/an sur une surface d'environ 1ha Soit 33 750 € H.T. sur 15 ans
MESURE D'ACCOMPAGNEMENT		
MA 1 : Organisation administrative du chantier et sensibilisation du personnel technique	Inclus dans le coût des travaux	
SUIVI ENVIRONNEMENTAL		
Suivi environnemental en phase chantier	750 € HT/passage comprenant le compte rendu	Soit 6 750 € H.T. pour 9 visites sur une durée de 17 mois
Suivi écologique sur site en phase d'exploitation	650 € H.T par passage ou jour de rédaction	Par an : 8 jours (3 passages et 5 jours de rédaction) Soit : 5 200 € H.T. pour une année de suivi Soit 20 800 € H.T. pour l'ensemble de la durée du suivi sur 5 ans (N / N+1 / N+2 / N+3 / N+5)

*Les coûts sont estimés selon les coûts issus du guide SETRA (Eléments de coûts des mesures d'insertion environnementales, 2009).

En conclusion, le surcoût relatif aux mesures environnementales est évalué à environ **67 128 € HT (phases chantier et d'exploitation).**

X. Conclusion

Le projet d'extension d'un bâtiment de stockage de peinture à Cestas s'implante dans la continuité d'une zone déjà anthropisée et aménagée.

Il est important de souligner que tout au long de sa conception, SCSO UNIKALO a pris en compte les enjeux liés à la faune et à la flore. Des mesures d'évitement et de réduction ont ainsi été mises en œuvre. Notamment, l'habitat de reproduction des amphibiens, initialement détruit pour la création de parkings, a fait l'objet d'une mesure d'évitement.

Malgré la mise en œuvre de mesures, l'intégralité des stations de Lotier hispide et de son habitat favorable vont être détruits dans le cadre du projet. Cependant, la mise en place d'une mesure compensatoire in situ permettra de réduire l'incidence brute modérée à un niveau non significatif.

La destruction des habitats favorables au cycle biologique du Lézard des murailles n'engendre pas d'incidence significative nécessitant la mise en place de mesure compensatoire.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures permet de conclure sur des incidences qualifiées comme non significatives sur la faune et sur la flore.

Le présent dossier permet ainsi de démontrer que les trois conditions de délivrance d'une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du Code de l'environnement sont respectées.